

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 26/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Mesdames Florence ANDRE, Rachel BASSO, Audrey JOYANT, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Nicolas GALLIANO, René GALLIANO et Roger SIRI.

Convocation en date du 29/05/2026

Monsieur Roger SIRI a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

OBJET : TRAVAUX AMENAGEMENT PAV : CHOIX DU PRESTATAIRE : SOUS TRAITANCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération n°42/2025 du 13 décembre 2025 attribuant les travaux d'aménagement des PAV de Châteauneuf-Miravail à l'entreprise BATRAMA pour un montant de 20 133.00 €HT.

Celle-ci a fait parvenir à la mairie une déclaration de sous-traitance (DC4) entre l'entreprise BATRAMA et l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 10 678.50 € HT.

Monsieur le maire propose de valider cette demande de sous-traitance et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

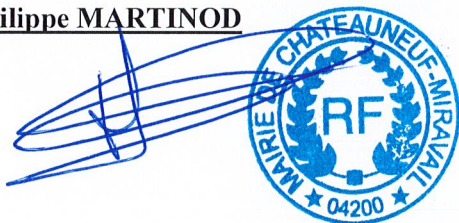
- **Valide** déclaration de sous-traitance (DC4) entre l'entreprise BATRAMA et l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 10 678.50 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance (DC4) et tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 12 juin 2026.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD



Le Secrétaire
Roger SIRI